

Lettre d'informations directeurs n°1 du 04 septembre

La rentrée scolaire 2025 s'inscrit dans un contexte de forte ambition pour notre École : renforcer les apprentissages fondamentaux et garantir un cadre éducatif à la fois exigeant et protecteur, réduire les inégalités et accompagner les élèves dans leur orientation.

Le ministère déploie à cette fin plusieurs plans d'actions prioritaires, qui visent à mobiliser l'ensemble de la communauté éducative autour d'enjeux majeurs : l'égalité filles-garçons, notamment pour la poursuite d'études scientifiques, la santé mentale, la régulation de l'usage du numérique, l'éducation à la vie affective et relationnelle et la lutte contre le harcèlement.

1. Filles et maths

Pour vous accompagner dans l'organisation de cette séance, des ressources sont mises à disposition sur la [page éducol](#) :

- un diaporama modifiable
- des conducteurs d'ateliers, téléchargeables [ici](#)
- une capsule vidéo qui vous permettra d'introduire la réflexion en atelier en mettant en avant les principaux enseignements du rapport et les méthodes pédagogiques
- une charte de l'égalité filles-garçons qui met en évidence les pratiques pédagogiques qui sous-tendent l'égalité entre les filles et les garçons. Cette charte pourra être affichée à l'issue de l'atelier dans la salle des maîtres.

2. Usage raisonné du numérique à l'École

Dans un contexte de forte présence du numérique dans la vie des élèves, des familles et des personnels, l'École doit proposer un cadre protecteur.

Le plan numérique repose sur la formation des élèves à un usage raisonné des outils numériques, la suspension des mises à jour dans les ENT les soirs et week-ends pour les écoles concernées et l'accompagnement des familles.

Vous retrouverez sur la [page éducol](#) dédiée, un vademécum pour accompagner les équipes éducatives à la construction d'une politique du numérique au sein de chaque école et mettre en œuvre les mesures de régulation attendues. **Un flyer à destination des familles**, qui présente des repères sur l'usage des écrans pour chaque âge, est également disponible sur cette page. Il a vocation à servir de support lors des réunions de rentrée avec les parents.

3. Education à la vie affective et relationnelle

Le programme d'éducation à la vie affective et relationnelle doit entrer en application, à cette rentrée scolaire. Ce programme fixe un cadre commun, une progressivité des apprentissages et permet aux familles d'en connaître les contenus. Chaque année, tous les élèves doivent bénéficier de 3 séances dédiées à cette éducation qui nécessitent la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative :

- pour la mise en œuvre des séances : professeurs, conseillers principaux d'éducation, personnels sociaux et de santé ;
- pour le pilotage : directrices et directeurs d'école, chefs d'établissement ,
- pour l'accompagnement : formateurs, inspecteurs territoriaux.

Des ressources sont disponibles sur [éduscol](#).

4. Santé mentale

Selon l'étude nationale *Enabee* menée par Santé publique France en 2023, **13 % des enfants de 6 à 11 ans présentent un trouble probable de santé mentale** (trouble émotionnel, oppositionnel ou déficit de l'attention).

Dans une classe de 25 élèves, **3 à 4 enfants peuvent être concernés**, ce qui souligne l'importance de renforcer le repérage et l'accompagnement dans chaque école.

Aussi, afin de **mieux repérer les difficultés et accompagner les élèves**, chaque école devra, d'ici la fin de l'année 2025, se doter d'un **protocole en santé mentale** et inscrire dans le carnet des élèves les **numéros utiles d'urgence et d'écoute**.

En appui, **deux personnels repères seront désignés dans chaque circonscription** et formés par les équipes académiques, pour aider les établissements à mettre en œuvre ces mesures.

L'ensemble des ressources sont disponibles sur la page [éduscol dédiée](#).

5. 5. Lutte contre le harcèlement

Depuis 2023, le plan interministériel de lutte contre le harcèlement a permis des avancées notables : 99% des écoles et établissements disposent d'une équipe ressource, 120 000 collégiens et lycéens se sont portés volontaires pour devenir ambassadeurs et 86% des écoles, collèges et lycéens sont labellisés pHARe.

Pour accompagner les équipes à suivre les situations de harcèlement, de [nouvelles mallettes à outils](#), conçues comme une boîte commune pour toute la communauté éducative, sont mises à disposition à cette rentrée. Elles regroupent le protocole Phare, la grille des signaux faibles et plus d'une dizaine de fiches permettant d'adapter la réponse à chaque situation. Cette mallette sera déclinée en novembre en version « parents », pour mieux associer les parents dans la lutte contre le harcèlement, notamment lors de la journée de sensibilisation au harcèlement, le 6 novembre prochain.

Ces priorités pour l'année scolaire 2025-2026 constituent autant de leviers pour renforcer l'École de la République dans ses missions fondamentales : instruire, émanciper et protéger.

6. EPS : Vous trouverez en pièces jointes :

- Le projet piscine (un projet piscine par classe).
- Le QR code à transférer aux parents : [lien](#)
- Le projet pédagogique EPS dans le cas du recours à un intervenant extérieur

7. Autorisations d'absences : Je vous prie de trouver ci-joint la note de service relative aux autorisations d'absence pour la rentrée 2025 accompagnée de ses annexes.

8. Padlet ressources directeurs : [lien](#)

9. Mallettes départementales : [lien](#)

10. Film annuel des directeurs : [lien](#)

11. L'application Colibris

L'application mobile Apple et Android e-colibris est un nouvel outil intuitif, rapide et sécurisé conçu pour l'ensemble des agents du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Il vous permettra notamment d'avoir accès à votre Pass Education sous format numérique.



e-colibris

Ministère de l'Éducation nationale

4,4★
2,31 k avis

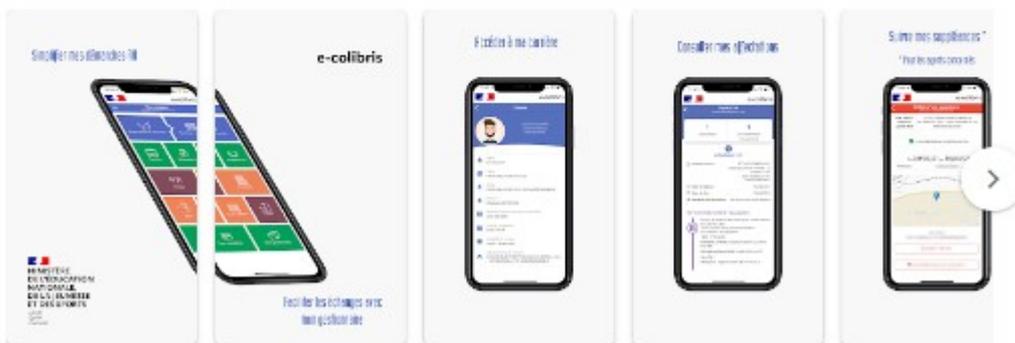
100 k+
Téléchargements

PEGI 3

Installer

Partager

Ajouter à la liste de souhaits



12. Sécurité : Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de Mme Louis ainsi que le Memento Sécurité en pièce jointe.

NADINE LOUIS

Conseillère de prévention départementale
Division de l'organisation scolaire

5, place beauchamp- BP 419, 70013 VESOUL CEDEX

Tél. : 03 84 78 63 16 | Portable : 06 32 36 23 37

www.ac-besancon.fr

@ : nadine.louis@ac-besancon.fr